

CONTRAT DE PLAN 2000-2006
Bâtir des projets de territoires - Les Pays

Pays Sisteronais-Buëch

Convention cadre pluriannuelle 2004-2006
pour l'ingénierie et l'animation
Charte d'objectifs partagés

Entre

La Région Provence Alpes Côte d'Azur, représentée par le Président du Conseil régional autorisé à signer la présente convention par délibération du Conseil régional n° du 5 décembre 2003

ci-après dénommée **la Région**
d'une part,

Et

L'association du Pays Sisteronais-Buëch, chef de file du pays Sisteronais-Buëch, représentée par son Président, Monsieur Daniel SPAGNOU, autorisé à signer la présente convention par délibérations des membres de son bureau en date du 30 octobre 2003.

ci-après dénommée **le Pays**
d'autre part,

- Vu l'agenda 21, signé par la France lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (Sommet de la Terre de Rio en 1992) et en particulier son chapitre 28 qui reconnaît l'importance fondamentale des collectivités locales dans l'application concrète du concept de développement durable ;
- Vu la loi modifiée n° 95-115 du 4 février 1995 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire et en particulier de son nouvel article 22 sur les pays ;
- Vu le contrat de plan Etat-Région 2000-2006 adopté par délibération n° 00-80 du 23 mars 2000 du Conseil régional qui prévoit un soutien à l'ingénierie et l'animation des projets de développement durable des pays ;
- Vu la délibération n° 02-70 du Conseil régional du 28 juin 2002 par laquelle la Région a lancé la concertation pour l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire ;
- Vu la charte de développement du Pays Sisteronais-Buëch et son périmètre adoptés par les délibérations des conseils communautaires et des communes n'appartenant pas à une structure intercommunale;

Article 1 – Objet de la Convention

La présente convention a pour objet de déterminer conjointement les activités d'ingénierie et d'animation poursuivies par le pays dans les domaines identifiés dans la charte d'objectifs partagés dont un exemplaire est annexé à la présente convention.

Cette charte d'objectifs partagés se situe à l'articulation des politiques publiques régionales et de la charte de développement du pays et s'inscrit dans la perspective de la signature d'un contrat de pays entre le Pays, la Région, l'Etat et le Département.

Article 2 – Missions du Pays soutenues par la Région

Le Pays s'engage, avec le soutien de la Région, à mobiliser des fonctions :

- d'animation (mise en réseau, échanges, transferts des savoirs, information, communication),
- d'ingénierie (appui technique aux porteurs de projets, conduite et/ou suivi d'études)
- d'évaluation (suivi administratif des programmes et projets, bilans réguliers) ;

A ce titre, il s'engage notamment :

- à maintenir et enrichir la dynamique partenariale locale issue de la phase d'élaboration de la charte de développement durable ;
- à soutenir le développement de la démocratie participative dans toutes les phases de la vie du pays et en particulier à faciliter le fonctionnement du conseil de développement qui devra être régulièrement consulté et jouer pleinement son rôle ;
- à préparer le plan d'actions coordonné, dans le cadre de la négociation du futur contrat de pays, conforme aux axes stratégiques de la charte d'objectifs partagés ;
- à participer aux actions de mutualisation et d'échanges de savoir et de savoir-faire organisées par la Région notamment dans le cadre de son dispositif d'appui aux projets de territoire (Séminaire Régional Permanent des Territoires, extranet des territoires, etc);

Article 3 – Concours de la Région

Afin de permettre au Pays de remplir ses missions, la Région apporte :

- un concours financier arrêté annuellement dans le cadre d'une convention annuelle d'application financière ;
- un accompagnement personnalisé de la démarche du territoire avec un animateur territorial régional chargé d'assurer l'interface entre le Pays et l'ensemble des services de la Région.

Article 4 – Pilotage, suivi et évaluation

Un comité de pilotage se réunit autant que de besoin, et au moins deux fois par an, sur l'initiative du Pays pour accompagner et suivre la mise en œuvre de la présente convention. Il associe le Président du Conseil Régional ou son représentant, le Président et le bureau du Pays ainsi que le représentant du Conseil de développement ; le Préfet de Région, les Préfets des deux Départements et les Présidents des Conseils Généraux y étant invités.

Un référentiel de suivi et d'évaluation sera élaboré avec le Pays et soumis à l'examen de ce comité de pilotage. Sur cette base, le Pays établira chaque année un rapport d'évaluation.

Un groupe technique de suivi sera également réuni régulièrement sur l'initiative du Pays pour suivre l'avancement global de la démarche et préparer les réunions du comité de pilotage. Il associe les représentants du Pays et des services de la Région, ceux du Département et de l'Etat y étant invités.

Pour affiner la préparation de la programmation du futur contrat, voire des opérations de préfiguration du contrat, il proposera le cas échéant la mise en place de commissions thématiques ponctuelles.

Article 5 – Communication

Tout projet de communication lié aux actions s'inscrivant dans les objectifs soutenus par la Région doit respecter la charte graphique régionale, et les lois en vigueur, notamment les dispositions du code électoral.

Article 6 – Durée et modification à la convention

La présente convention s'inscrit dans le cadre du 4^{ème} contrat de plan Etat-Région. Elle prend effet à compter de sa signature par les parties et de sa transmission aux représentants de l'Etat chargés du contrôle de légalité et de sa notification.

A l'initiative de l'une des parties, elle peut être modifiée d'un commun accord par voie d'avenant et signée selon les mêmes formes.

En tout état de cause, elle prend fin automatiquement dès la signature par les parties du contrat de pays, la présente convention s'inscrivant dans cette perspective et les dispositions qu'elle contient étant incluses dans ce contrat de pays.

Elle pourra également être dénoncée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 3 mois précédant l'expiration de chaque exercice budgétaire.

Article 7 – Contrôle de la Région

La Région se réserve le droit de se faire communiquer sur simple demande tout acte, contrat ou document justifiant de la bonne exécution de la présente convention. Ses services, ou toute personne mandatée par elle, pourront également se rendre sur place pour constater la bonne réalisation des projets soutenus. Elle pourra également diligenter toute enquête complémentaire (expertise comptable, audit,...).

Article 8 – Charte d'objectifs partagés

Est annexée à la présente convention la Charte d'objectifs partagés.

Fait à Marseille, le 2003

Pour la Région
Provence Alpes Côte d'Azur

Pour
"le Pays Sisteronais-Buëch"

Le Président

Le Président

Michel VAUZELLE

Daniel SPAGNOU

CONTRAT DE PLAN 2000-2006
Bâtir des projets de territoires - Les Pays

Annexe à la
convention cadre pluriannuelle
pour l'animation et l'ingénierie
du Pays Sisteronais - Buëch

entre la Région
et
l'Association du Pays Sisteronais– Buëch

CHARTRE
D'OBJECTIFS PARTAGES

pour le développement durable
du Pays Sisteronais - Buëch

1 - LE CONTEXTE DE LA CHARTE D'OBJECTIFS PARTAGES

Les sources politiques et juridiques de cette charte d'objectifs partagés sont tout à la fois l'agenda 21, la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement des Territoires, le IV^{ème} contrat de plan État-Région, la politique de la Région Provence Alpes Côte d'Azur de soutien aux projets de territoire et la charte de développement durable adoptée par les communes et communautés de communes du Pays.

- La politique territoriale régionale

Depuis plusieurs années, la Région s'est fortement mobilisée pour accompagner, voire impulser, les dynamiques des acteurs locaux autour des projets de territoire, autour des nouvelles intercommunalités.

La politique régionale des Pactes Territoriaux pour l'Emploi a permis de développer une culture de projets autour des thématiques emploi- formation- économie. Par ailleurs, quatre contrats de Parcs Naturels Régionaux, trente huit contrats de ville et dix neuf contrats montagne participent directement à la structuration du territoire régional en anticipant les volets cohésion sociale et aménagement durable des futurs contrats de Pays et d'agglomération.

Le contrat de plan Etat-Région 2000-2006 s'ouvre ainsi sur une volonté partagée de « Bâtir des projets de territoires ». Ses partenaires ont mobilisé les aides méthodologiques ainsi que les crédits d'ingénierie et d'animation nécessaires dès sa signature pour faciliter notamment l'émergence des Pays, en tant que territoires de projets faisant l'objet au fur et à mesure de leur maturation de véritables projets de territoire et susceptibles de donner lieu demain à des contrats de territoires.

On aura enregistré au 15 avril 2003, la reconnaissance dans notre région, au sens de la Loi Voynet, de 14 périmètres d'études de pays à partir desquels on assiste à une dynamique renforcée d'élaboration des projets de territoires. Dans le même temps, la loi 2003-590 « urbanisme et habitat » promulguée le 2 juillet 2003, dans son article 95, confirme la place et le rôle des pays dans le développement durable des territoires tout en simplifiant les phases de leur constitution et les modalités de leur organisation.

La Région prend en compte ces évolutions législatives et veut participer de cette simplification en accompagnant rapidement les Pays qui, dans le respect des nouvelles dispositions législatives, ont demandé leur reconnaissance aux préfets de région en publiant le périmètre du pays par arrêté.

En charge de l'aménagement du territoire régional, la Région est naturellement attentive à la bonne articulation des projets de territoire avec ses priorités :

- L'emploi, la formation, en s'appuyant sur les acquis des Pactes et de la démarche du Plan régional de développement des formations ;

- La dynamisation de l'économie par la création d'activités, le soutien aux entreprises, à l'enseignement supérieur, la recherche et le transfert de technologie ;
- Les transports collectifs avec la perspective du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire, qui intègre le Schéma Régional des Transports ;
- La cohésion sociale en valorisant les acquis de la politique de la ville, en intégrant la question du service public et les perspectives liées à l'Internet ;
- L'aménagement durable avec la prise en compte, du maintien de la qualité des espaces naturels, de l'anticipation foncière, de l'accompagnement d'une agriculture de qualité, de la gestion de la forêt, des risques, de l'eau ;
- Le développement des zones de montagne en diversifiant et complétant la démarche entreprise dans le cadre de la mise en œuvre des contrats montagne.

La Région souhaite accompagner la démarche des communes et des communautés de communes qui ont approuvé la charte de développement du Pays Sisteronais-Buëch et son périmètre dans une nouvelle phase permettant la construction d'un partenariat renforcé pour la meilleure mise en œuvre possible de la charte de développement du pays, sur la base d'objectifs partagés et du cofinancement d'un dispositif d'animation et d'ingénierie.

Par ce partenariat, la Région poursuit également l'objectif de faciliter et d'optimiser la préparation du contrat de pays (2004-2006), lequel contrat, outre les autres partenaires qu'il réunira le cas échéant, pourra comprendre trois volets :

- 1 - Une charte d'objectifs partagés, exposé des motifs du contrat de pays,
- 2 - Un dispositif contractuel pluriannuel d'animation du contrat,
- 3 - Le plan d'action proprement dit.

La finalisation du contrat, et le temps de négociation avec l'ensemble des partenaires possibles au contrat, risquant d'induire un délai significatif, la Région se propose, avec cette charte d'objectifs partagés et la convention cadre pluriannuelle pour l'animation et l'ingénierie, de ne pas freiner les dynamiques de développement à l'œuvre sur les territoires, mais bien plutôt de les accompagner et les renforcer, en arrêtant dès maintenant, et pour ce qui la concerne, les deux premiers volets du futur contrat définis ci-dessus.

La Région et le Pays conviennent par ailleurs que cette charte d'objectifs partagés pourra faire l'objet d'une renégociation au regard d'une part de la révision à mi-parcours du Contrat de Plan État-Région et d'autre part de l'adoption par la Région de son Schéma Régional d'Aménagement du Territoire actuellement en cours d'élaboration.

Le Pays Sisteronais - Buëch

La démarche de constitution du Pays

L'association du pays Sisteronais - Buëch créée le 3 juin 2000 regroupe les EPCI, communautés de communes et SIVOM du pays. Elle comprend un représentant de chacune de ces structures. Elle a souhaité, à la suite des deux contrats Montagne du Sisteronais et des Baronnie qui recouvraient l'ensemble du périmètre initial, engager une démarche Pays.

Le périmètre d'étude du pays a fait l'objet d'un arrêté du Préfet de Région le 6 mai 2002 après avis favorable de la CRADT en date du 20 février 2002.

Installé le 15 décembre 2001, le conseil de développement a, lors de sa réunion commune avec l'association du pays, le 25 juillet 2002, émis un avis favorable au projet de charte de développement durable du pays.

La communauté de communes du Haut - Buëch a rejoint depuis le pays. Elle a adopté la charte le 13 juin 2003. Le pays a voté l'adhésion de cette communauté de communes le 18 avril 2003, les structures intercommunales ont approuvé le nouveau périmètre du pays par délibération.

Les objectifs du Pays

Equilibrer et développer durablement le territoire tel est l'axe directeur du projet de Pays.

Le Pays Sisteronais - Buëch, territoire vaste, composé de 84 communes, inter- départemental s'est structuré autour des voies de communication et de la géographie. Il a appuyé son émergence sur une identité partagée et souhaite aujourd'hui construire un avenir commun.

Ce territoire s'articule autour de deux villes centres et sur un réseau de bourgs centres. Sa structuration intercommunale offre une inégalité de compétences et de niveau d'intégration.

L'objectif recherché est d'équilibrer le territoire du pays pour donner à chacune des parties qui le composent les mêmes chances. Ceci dans la durée.

Préserver la qualité de vie et de l'environnement, valoriser les richesses naturelles pour développer le tourisme et l'attractivité du territoire, favoriser le développement et l'accueil des entreprises, telles sont les attentes du pays Sisteronais - Buëch.

L'étendue du pays, l'isolement de certains espaces impose, d'une part, de faciliter les déplacements à l'intérieur du pays, d'autre part d'améliorer l'accessibilité au pays en prenant en compte ses spécificités. Il en est ainsi, par exemple, de l'égalité d'accès aux services publics, services à la population pour trouver des solutions adaptées.

Le patrimoine naturel et culturel constitue un atout exceptionnel sur lequel s'appuyer pour développer un tourisme, tant de plein air que sportif ou culturel qui fera découvrir les richesses du pays.

Pays rural où l'agriculture occupe une place prépondérante, le pays Sisteronais - Buëch se doit de favoriser son maintien et de poursuivre la dynamique enclenchée autour de l'arboriculture et de l'élevage sans pour autant oublier les cultures traditionnelles.

Le logement et le foncier constituent des enjeux considérables pour le pays car ils influent sur ses spécificités:

- L'offre en logements ne permet pas de satisfaire les besoins.
- Seule la présence d'une population dans les villages pourra maintenir les services publics, services à la population.
- Le prix des terres influe sur l'évolution de l'agriculture.

Afin d'assurer un maillage du territoire, il est envisagé de s'appuyer sur le réseau des EPCI qui constituent autant de points d'appui et de relais sur celui-ci. L'objectif étant d'équilibrer le territoire.

La structure porteuse du pays aura un rôle de coordination et d'animation. La forme associative, qui pourra éventuellement évoluer vers un syndicat mixte, allégera le dispositif qui s'appuiera en très grande partie sur les compétences des EPCI et sur leur fonction de proximité.

La démarche de pays a réunies compétences , au delà des découpages administratifs et a favorisé le dialogue et les échanges débouchant sur des projets qui, à une échelle renouvelée, expriment une identité réelle. L'interdépartementalité a été et est encore à la fois une source de complexité et de richesse. Elle correspond cependant à une réalité vécue.

Les acteurs locaux ont exprimé cette réalité et se sont fortement mobilisés. Conscients d'un destin commun, ils se sont retrouvés au sein du conseil de développement pour bâtir ensemble des projets traduisant l'identité et la solidarité du pays.

C'est afin de poursuivre la dynamique lancée et de la concrétiser que le pays Sisteronais – Buëch souhaite signer un contrat de pays. La charte d'objectifs partagés avec le Conseil régional de Provence- Alpes-Côte d'Azur engage ce travail sur la base d'objectifs communs de développement et en cohérence avec les compétences et les politiques régionales.

2 - LA CHARTE D'OBJECTIFS PARTAGES

Le développement maîtrisé du pays et le maintien de sa qualité de vie sont poursuivis dans l'optique du développement durable conforme aux vœux de la Région et du pays Sisteronais - Buëch qui perçoivent la nécessité de rééquilibrer le territoire et d'en valoriser les richesses naturelles.

Tout comme l'amélioration des déplacements, le maillage des services à la population constitue un moteur du développement économique et favorise le développement du tourisme

La Région et le Pays décident de retenir, à court terme, une série d'objectifs partagés autour de deux axes stratégiques :

- Rendre le territoire attractif et assurer un cadre de vie de qualité.
- Assurer un développement équilibré et maîtrisé en s'appuyant sur les ressources naturelles.

Ces axes stratégiques se déclinent dans un projet de territoire qui sera conduit en :

- mobilisant les acteurs locaux, publics et privés notamment au sein du conseil de développement,
- mettant en synergie les politiques publiques,
- en privilégiant systématiquement la dimension de pays,
- en s'appuyant sur le réseau de proximité que constituent les EPCI,
- en mettant en réseau les acteurs locaux,
- en développant une politique d'animation qui englobe la communication, l'information et tout ce qui conduit au renforcement de l'identité du pays Sisteronais-Buëch

La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le Pays Sisteronais-Buëch conviennent que la mise en œuvre de cette charte d'objectifs partagés, étape intermédiaire vers le contrat de pays, associera, sur l'initiative du pays, les futurs partenaires du contrat de territoire dans les comités de pilotage de la démarche de pays.

Ils considèrent que les opérations projetées, qui résultent de la charte et qui sont proposées au financement régional sont susceptibles d'anticiper celles qui seront incluses dans le contrat de pays. Les projets devront avoir été validés par délibération de son Bureau pour bénéficier du « label pays » attribué au financement des actions s'inscrivant dans le futur contrat de territoire.

La Région, pour ce qui la concerne, subordonnera son accord définitif à ces opérations au respect de ses procédures d'instruction des dossiers de demandes de financement des maîtres d'ouvrage.

I. RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE ET OFFRIR UN CADRE DE VIE DE QUALITÉ

1. Renforcer l'image du Pays pour améliorer son attractivité

Pays interdépartemental le Sisteronais - Buëch doit, plus que d'autres, se forger une image. L'identité du pays est en cours de constitution. Elle passera par la conduite de politiques fédératrices à l'échelle du pays. En cela, il est indispensable, pour renforcer cette identité, que les logiques administratives soient dépassées.

Toutes les actions de promotion qui concerneront l'ensemble du territoire seront encouragées. La dimension de pays permettra de créer des synergies en même temps qu'elle renforcera l'identité. C'est notamment le cas des produits que l'on trouve sur l'ensemble du pays.

La Région s'inscrira dans cette perspective de promotion des produits.

L'animation économique est développée et organisée de façon différenciée sur le pays. Eu égard à la concurrence de territoires proches qui bénéficient ou vont bénéficier notamment de l'arrivée de l'autoroute, elle mériterait d'être davantage structurée sur certaines parties du pays.

L'image du pays est en cours de constitution au travers des actions lancées dans le domaine du tourisme qui contribueront à faire connaître le pays et à lui construire une image. Une stratégie de communication globale à l'échelle du pays viendrait renforcer la construction de cette image.

La coordination jouée par le pays passe par une bonne circulation de l'information. La mise en place d'outils de communication permettrait d'abonder cet objectif. Les NTIC pourraient constituer à cet égard un utile vecteur de communication. Y accéder est particulièrement important pour limiter la fracture numérique et permettre aux territoires les plus enclavés d'avoir une égalité des chances.

Les nouvelles technologies d'information et de communication sont une chance nouvelle pour les territoires ruraux isolés. Cependant il ne suffit pas d'y avoir accès, il faut en outre pouvoir disposer des moyens techniques nécessaires et maîtriser l'utilisation de ces outils. Un accompagnement est nécessaire pour favoriser leur utilisation. Le réseau des points EREF constituera un point d'appui fort utile à développer.

La Région participera à la mise en œuvre de cette stratégie globale de renforcement et de promotion de l'image du Pays, notamment en matière de promotion des produits, d'animation économique, d'accès aux TIC avec les Espaces Régionaux Internet Citoyens (ERIC).

2. Préserver l'environnement

L'environnement du pays Sisteronais - Buëch est d'une grande qualité.

Les très beaux paysages ne doivent pas être dégradés par des constructions qui dépareraient l'ensemble et par une augmentation des terres abandonnées. Le rôle des agriculteurs est à cet

égard primordial, celui des communes ne doit pas être négligé. Les richesses naturelles très présentes ici doivent être protégées, valorisées et partagées.

C'est notamment le cas de l'eau et du réseau hydrologique dense. Si l'eau est vitale pour l'agriculture, elle participe avec son potentiel d'activités à l'attractivité touristique du pays. Le maintien de la quantité de l'eau et de sa qualité est indispensable pour ces activités mais également pour les besoins quotidiens des habitants. Trois contrats rivière existent sur ce territoire ; Certains affluents méritent d'être intégrés aux démarches concertées initiées par ces contrats. La coordination entre ceux-ci rendrait lisible les actions présentes et à venir.

La gestion de l'assainissement est prise en compte partiellement sur le territoire, même s'il s'agit d'une préoccupation de l'ensemble des communes et structures intercommunales du pays. Un accompagnement pour les aider dans la gestion quotidienne et une mutualisation de moyens humains et techniques serait utiles à toutes.

Les déchets constituent ici comme ailleurs un sujet de préoccupation. Leur gestion n'est pas assurée partout de la même manière. Par ailleurs, le traitement et la valorisation des déchets sont à améliorer.

Les ressources naturelles du pays constituent des atouts pour une politique énergétique qui s'appuie d'ores et déjà sur ces ressources hydrauliques. Des initiatives sont à l'étude dans le domaine éolien sur une partie du territoire celles-ci pourraient avoir un effet d'entraînement pour l'ensemble du territoire. Ce modèle pourrait servir de base pour l'installation d'autres projets, un vade-mecum pourrait être produit à partir de cette expérience afin d'aider les projets à venir. L'énergie solaire pourrait également être valorisée.

La Région pourra intervenir en faveur des démarches qui se mettront en place à l'échelle du Pays : approche globale de la gestion de l'eau, de l'assainissement, amélioration de la gestion des déchets, développement des énergies renouvelables autour d'un Plan Local pour l'Énergie.

3. Faciliter les déplacements

Les déplacements à l'intérieur du pays sont parfois difficiles, la géographie dessine les voies de communication, au fond des vallées. L'interdépartementalité complexifie la situation. C'est la raison pour laquelle une meilleure connaissance de l'offre et des besoins est indispensable. Sur cette base il sera ensuite plus facile de créer des synergies et d'adapter la réponse aux besoins identifiés.

La Région participera à la réalisation d'un Schéma de Transports à l'échelle du Pays et à l'étude de mise en place de dispositifs de transports à la demande.

4. Maintenir les services publics

Un réseau de maisons de services publics existe sur ce territoire. On y trouve de nombreux services de proximité, des permanences de services que l'on ne trouve habituellement pas dans les zones rurales et qui évitent des déplacements. Le réseau des points EREF maille une grande partie du territoire. Cependant ce maillage est incomplet. Les services offerts sont,

dans certains cas, insuffisants incomplets ou pas assez fréquents. Les NTIC pourraient de manière innovante améliorer leur efficacité.

Il est difficile d'assurer partout des services culturels, sportifs et de loisirs. Chaque commune ou structure intercommunale ne peut payer les intervenants ou l'encadrement utile pour la pratique d'activités. Afin d'améliorer la situation il pourrait être envisagé de développer la mutualisation.

La Région pourra participer au maillage des services publics à l'échelle du Pays, notamment autour des maisons de services publics. Elle accordera une attention particulière à la mutualisation des moyens.

5. Améliorer l'offre de logements

L'offre de logements notamment locatifs est très insuffisante. La demande est très forte, le foncier constructible est rare. Par contre, il existe de nombreux logements dans les villages ou les hameaux qui pourraient être réhabilités, tout en améliorant le cachet des villages et en luttant contre les maisons abandonnées. Une approche à l'échelle du pays permettrait de créer des synergies et améliorerait la qualité et la quantité de l'offre.

La Région et le Pays conviennent de la nécessité de mettre en place à l'échelle du Pays, une politique globale de l'habitat en intégrant la demande de logement social. La Région pourra accompagner la conduite d'une démarche globale d'OPAH à l'échelle du Pays.

Par ailleurs, la Région pourra contribuer au financement d'une étude foncière globale qui pourra permettre au Pays de définir les partenariats à mettre en œuvre, notamment en terme de conduite de projet, ainsi que les moyens et les outils nécessaires à l'élaboration de sa stratégie foncière en lien avec l'Établissement Public Foncier Régional.

6. Développer la formation tout au long de la vie

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences en matière d'éducation, d'apprentissage et de formation professionnelle continue, *la Région pourra participer de cet objectif d'accès de tous à la formation tout au long de la vie.*

Afin de favoriser la meilleure insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, *la Région et le Pays conviennent de soutenir et développer sur l'ensemble du Pays, en partenariat avec l'État, les activités d'accueil, d'orientation et d'accompagnement EREF.* Sur la base de ce service public cofinancé par l'État et la Région et dans la perspective du développement de la formation tout au long de la vie, *la Région pourra contribuer à la mise en place de dispositifs répondant à cet objet et en particulier à travers la promotion du dispositif régional d'Espace Ouvert d'Éducation Permanente, articulé aux Espaces Régionaux Internet Citoyen.*

Dans le domaine de la formation professionnelle continue, il s'agit de rapprocher l'offre de prestations de formation professionnelle continue mis en place par la Région dans le cadre de sa commande publique de la demande économique et sociale du territoire. Une concertation étroite entre le Pays Sisteronais - Buëch (et son conseil développement qui réunit les acteurs socio-économiques du territoire) et la Région pourra permettre aux demandeurs d'emploi de trouver une offre de formation sur place leur permettant d'accéder à des qualifications correspondantes aux offres d'emploi des employeurs du territoire. A cet effet, *la commande*

publique de formation de la Région prendra en compte les besoins du territoire, et en particulier le domaine de spécialités de formation liées aux services aux personnes (tourisme, sanitaire et social, environnement...).

Par ailleurs, dans le cadre de son dispositif d'appui aux initiatives locales et aux projets de territoire, la Région examinera avec attention les propositions d'actions de formation en direction des demandeurs d'emploi adaptées aux problématiques des personnes et des entreprises du territoire présentées par des organismes de formation reconnus et mobilisant un partenariat financier et organisationnel de la conception à la réalisation-évaluation de l'action.

II. ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET MAÎTRISÉ DU TERRITOIRE

1. Valoriser le patrimoine naturel et culturel

Les richesses naturelles du pays Sisteronais - Buëch d'une qualité remarquable constituent un capital précieux. Ses paysages, ses sites ses éléments naturels sont autant d'atouts à valoriser. Insuffisamment connus, voire méconnus, les sites naturels remarquables présentent une spécificité à valoriser et pourraient conduire à la création d'un pôle d'économie du patrimoine appuyé sur cette thématique.

Des falaises propices à l'escalade, attirent dans plusieurs sites très renommés un grand nombre de grimpeurs. Le développement de cette activité pourra se faire par l'aménagement des voies existantes ou nouvelles voies.

Les conditions réunies ici tant au plan atmosphérique que géographique permettent idéalement la pratique de sports aériens. Le développement de ces activités ne pourra se faire que grâce à l'amélioration des infrastructures et à la sécurisation des pratiques. D'une manière générale tous les sports de plein air trouvent ici un terrain d'exercice intéressant.

Les richesses du sous-sol se révèlent également au travers des nombreux et exceptionnels fossiles qui constituent un patrimoine remarquable et unique qui pourrait être valorisé

La Région s'inscrit dans cette perspective tracée par le Pays. Elle pourra participer à la mise en place d'une démarche de Pôle Économie Patrimoine, d'actions en favorisant les activités et sports de plein air, d'étude de faisabilité d'un projet autour de la paléontologie.

Les villages et le patrimoine bâti présentent un cachet remarquable qui traduit l'identité du pays. L'habitat traditionnel, les éléments du patrimoine rural non protégé participent à la qualité de l'environnement et à l'image du pays. Le plus souvent intact et non détérioré, il est parfois cependant en mauvais état. Sa préservation, et lorsque c'est nécessaire, sa réhabilitation sont indispensables. Le développement du tourisme pourra s'appuyer sur cet atout, en valorisant ce patrimoine

L'archéologie est également présente ici. Mal connue, une amélioration de la connaissance des richesses existantes est nécessaire.

La Région pourra accompagner la mise en valeur de ces éléments patrimoniaux et de richesses archéologiques.

Le patrimoine constitue un ciment identitaire et fédérateur. Il ne se limite pas au patrimoine architectural et bâti mais concerne au contraire tous les éléments qui, dans les vallées, ont façonné la vie et ont fortement marqué la culture du pays. Ils sont toujours vivants. C'est autour d'eux que s'est construit pour partie l'identité du pays Sisteronais - Buëch.

Leur mise en valeur s'est concrétisée dans l'écomusée qui par son réseau tisse une toile sur une grande partie du pays et a vocation à devenir un équipement structurant du pays. Ce projet qui a du mal à trouver un nouveau souffle doit à la fois poursuivre son implantation et être étendu à des antennes nouvelles afin de mailler tout le territoire. Tout ce travail qui a mobilisé de nombreux acteurs doit être valorisé et devenir un point d'appui pour le développement du tourisme.

La Région pourra participer à l'animation et au développement de ce projet d'écomusée à l'échelle de l'ensemble du Pays.

2. Développer le tourisme

Le tourisme constitue un axe de développement prioritaire du pays. Il peut s'appuyer sur l'ensemble de ses richesses pour développer une attractivité touristique. Leur valorisation est cependant pour cela indispensable. Aujourd'hui le tourisme commence à s'organiser à l'échelle du pays, ce mouvement doit se poursuivre.

Le développement du tourisme de plein air renvoie d'une part aux sports aériens et de plein air, mais également à la randonnée.

L'accueil des touristes est aujourd'hui insuffisant. Les hébergements manquent en nombre et en qualité. Ils ne permettent pas en l'état de développer de manière significative la fréquentation touristique. La signalétique n'est pas harmonisée ou n'est pas suffisante.

L'objectif de construire une offre touristique de pays est un des objectifs premiers du pays. L'offre touristique du pays est éclatée. Elle n'est pas soutenue par une image unique, ni un visuel commun. La commercialisation et la promotion du pays sont insuffisantes. Les produits « pays » sont peu nombreux. Ils gagneraient à être développés par la création de route à thèmes.

La Région participera à la construction de cette offre touristique de Pays.

3. Conforter l'agriculture

L'agriculture du Sisteronais –Buëch repose sur deux piliers traditionnels et anciens : l'arboriculture et l'élevage. Elle occupe une place importante dans l'activité agricole, dans l'occupation de l'espace et dans l'économie du pays.

L'agriculture constitue un secteur économique de premier plan pour le pays ; mais elle ne limite pas à cela, elle contribue à l'entretien des paysages, de l'espace, jouant notamment un rôle de protection contre les incendies.

L'arboriculture représente le premier pourvoyeur d'emplois du pays. On a assisté à un véritable boom de l'arboriculture au cours des années passées. Mais ce secteur d'activité est fragile. Le besoin en main d'œuvre saisonnière indispensable pour la cueillette des fruits est de plus en plus difficile à satisfaire. Le logement des saisonniers est une source de préoccupation majeure.

Les produits souffrent d'une insuffisante promotion et d'une très faible transformation sur place, la plus-value est donc très faible. Cette situation est la même pour tous les produits (fruits, huile de noix, élevage...).

Les agriculteurs sont confrontés à des difficultés qu'ils n'ont presque jamais les moyens de résoudre seuls.

Le foncier est un sujet de préoccupation majeur pour la survie de l'agriculture. Le prix des terres est élevé et on peut donc s'inquiéter des capacités des agriculteurs à acquérir des terres. Il se pose et se posera dans l'avenir très fortement la question de la transmission des exploitations agricoles et de l'installation de jeunes agriculteurs. Par ailleurs les surfaces exploitées sont en diminution constante, le pastoralisme disparaît peu à peu. Il y va du maintien de l'agriculture et en même temps de l'entretien de l'espace, notamment de la protection entre autres contre les incendies

Les agriculteurs sont souvent démunis et n'ont pas les moyens humains ou financiers d'effectuer certains travaux agricoles ou administratifs dans leurs exploitations, devenues de plus en plus grandes. Ils doivent donc nécessairement partager des compétences et s'inscrire dans une approche de développement durable.

La Région favorisera la poursuite de l'expérimentation de site pilote de développement durable, la mise en place de groupements d'employeurs, la valorisation collective des produits, la prise en compte de la question de l'hébergement des saisonniers.

4- Assurer le développement et l'accueil des entreprises

Le maintien des activités qui existent sur le territoire autour d'un ensemble de petites entreprises, d'artisans et de commerçants, constitue en enjeu déterminant pour assurer une perspective d'emploi pour les habitants du pays. Le renouvellement de ces activités passe par l'accueil et la création de nouvelles entreprises.

La Région pourra soutenir les initiatives qui s'inscrivent dans cette perspective de dynamisation de l'activité économique, par l'appui aux activités existantes ou à la création de nouvelles entreprises.